# CONTEXTE

Sans surprise, en cas de coupure de courant électrique, tous les ascenseurs cesseront (instantanément) de fonctionner. En conséquence, s’il existe des installations d’ascenseurs sur le territoire communal, il faut s’assurer que celles-ci soient mises hors service à titre préventif en cas de coupure de réseau. À défaut, des personnes pourraient très logiquement y rester enfermées et les services de sécurité, notamment les pompiers, seront probablement occupés à d’autres urgences vitales, impliquant un possible séjour prolongé dans ledit ascenseur. **La commune doit donc s’assurer que personne ne se trouve bloqué dans les ascenseurs des bâtiments communaux / publics**. La commune est également fortement encouragée à sensibiliser les propriétaires privés / entreprises disposant d’ascenseurs à cette problématique. Si une coupure a lieu de manière inattendue, ces entreprises auraient évidemment le même devoir de s’assurer que personne n’est resté pris au piège dans un ascenseur et de communiquer avec elles, respectivement les secours le cas échéant.

*Notre commune sait où se situent les ascenseurs sous sa responsabilité et les mesures adéquates ont été prises. La commune a également encouragé les exploitants privés concerné par cette thématique à prendre des mesures.*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*


# systèmes d’ascenseurs

En cas de coupure de courant, si votre ascenseur est équipé de **l’option « évacuation automatique »**, l’ascenseur se déplace automatiquement à l’étage le plus proche (inférieur ou supérieur) et les portes s’ouvrent pour que les passagers puissent quitter la cabine d’ascenseur. L’ascenseur ne peut alors plus être utilisé jusqu’à sa remise en service par le personnel de service du fournisseur de votre ascenseur. Cette évacuation automatique s’effectue par le biais d’une batterie séparée, qui n’est pas affectée par la panne de courant. **La plupart des modèles des ascenseurs ne sont pas équipés de ce système « évacuation automatique ».** Dans ce cas, les personnes bloquées peuvent être évacuées par le personnel de service de votre fournisseur d’ascenseur ou par d’autres personnes compétentes, comme les pompiers. La plupart des ascenseurs disposent d’un frein manuel qui peut être desserré un court instant pour déplacer la cabine d’ascenseur vers l’étage supérieur ou inférieur. Même en cas de panne de courant, les passagers peuvent ainsi être évacués de chaque ascenseur en toute sécurité.

**Concrètement ? Quelles sont les actions minimales à entreprendre ?**

Les points suivants peuvent être abordés lors des préparations :

* Elaborer une liste de tous les bâtiments communaux / publics équipés d’ascenseurs (nbre d’ascenseurs par bâtiment, adresse) en vue de pouvoir prendre les mesures nécessaires d’arrêt préventif des installations ou s’assurer de contrôler que personne n’est bloqué en cas de coupure imprévue ;
* **Organiser et définir le personnel qui a la responsabilité de ce contrôle ou de l’arrêt des installations**, respectivement des communications nécessaires (panneaux pré-imprimés, information sur le site de la commune, etc.) ;
* Dans la mesure du possible, établir une liste de tous les bâtiments disposant d’ascenseurs sur le territoire communal et structurer cette liste avec les contacts nécessaires (exploitants, concierges, propriétaires, etc.) ;
* **Encourager les propriétaires ou les exploitants à mettre en œuvre leurs propres mesures de prévention** (plans de prévention d’entreprise : par exemple, s’assurer qu’en cas de coupure du réseau, une inspection est effectuée pour vérifier si des personnes doivent être évacuées ou si des installations doivent être mises hors service). Si une liste exhaustive n’existe pas, une communication via le journal de la commune ou un tout-ménage peut être envisagée ;
* Autant que possible, renouveler du matériel avec l’option « évacuation automatique ».

# suite… : systèmes d’ascenseurs

 **Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.

**Identifier tous les chaînons nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et s’assurer de leur solidité !**

 **Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**SYSTÈMES D’ASCENSEURS :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…

 **Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

 **Date & signature** : ………………………………………………………………………….